

FACE MASKS

La règle du jeu 4.2 FIH (Gazon et Salle) précisent qu'un joueur ne peut rien porter qui pourrait s'avérer dangereux pour les autres joueurs. Les joueurs de champs sont autorisés à porter un masque facial (Face mask) lisse, qui épouse parfaitement le visage.

Il semblerait que des modèles aient été vus sur des terrains extérieurs mais aussi en salle et présentant un caractère dangereux.

Quelques exemples ci-dessous :

1)



→ Commentaire : la FIH a confirmé par Roger WEBB (Rules Committee de la FIH) que ce masque avec la protection de la gorge est illégal mais ne présente pas vraiment de caractère de dangerosité ; la FFH / CNJA ne préconise pas l'obligation de retirer la protection de la gorge.

2)



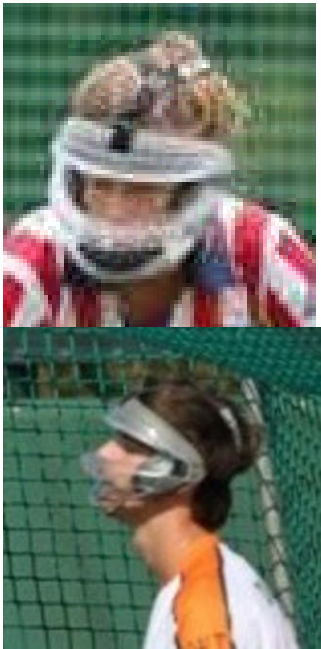
→ Commentaire : l'aspect tranchant au dessus des yeux présente un caractère dangereux ; de même que la partie protégeant le nez présentant une forme presque pointue.

3)



→ Cette photo de face ne permet pas de réellement juger un caractère dangereux ou pas ; cependant, il y a une certaine ressemblance avec la photo 2 ci-dessus.

4)



→ Commentaire : ces 2 photos ne sont pas suffisamment nettes pour émettre un jugement ; là aussi il y a une certaine ressemblance avec la photo 2 ci-dessus.

5)



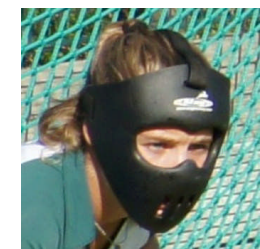
→ Commentaire : ce type de masque (tout en plastique) est considéré comme dangereux ; il n'épouse pas le visage de façon homogène et la partie devant le nez présente une forme assez tranchante.



6)



→ Commentaire : ces masques ne présentent pas de caractère de dangerosité.



6) (suite)



→Commentaire : ces masques ne présentent pas de caractère de dangerosité.



7)



→Commentaire : on voit bien le masque à gauche sur la photo (dans la main droite de l'arbitre) épousant bien la forme du visage contrairement à celui de droite sur la photo (dans la main de l'arbitre).

GANTS DE PROTECTION DES JOUEURS

Les joueurs sont autorisés à porter des gants de protection qui n'agrandissent pas la dimension naturelle des mains de manière significative.

A)



→ Ce type de « coque » n'est pas autorisé ; ce n'est pas un gant et de plus il agrandi de façon significative la taille de la main.



B)



→ Ce type de gant est autorisé.